



## COMITE D'ORGANISATION DES 24 H ROLLERS DE LA FAUTE SUR MER

### REGLEMENT DEFINITIF DES 24 H ROLLERS DE LA FAUTE SUR MER EDITION 2009

#### Préambule :

Les 24 heures rollers de LA FAUTE SUR MER sont organisées par « Le Comité d'Organisation des 24H rollers. Association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à la Fédération française de Roller Skating (FFRS) dont le siège est situé **30 avenue de l'Ingénieur Guiet 85460 LA FAUTE SUR MER.**

#### **a. Modalités de participations**

##### Art – A1 : Conditions générales :

Les 24 heures Rollers se déroulent les **6 et 7 juin 2009**, sur 12 heures et non 24 heures comme son nom l'indique ( 2 fois 6 heures). Le parcours est long de 2 km, goudronné, sans difficultés en bord de mer.

La compétition d'une durée de 12 heures est ouverte à tous, licenciés ou non. Les participants mineurs devront présenter une autorisation parentale signée.

##### Art – A2 : Participation en équipe et tarifs :

Une équipe est composée de 2 à 8 personnes maximums au choix. Un concurrent ne peut appartenir qu'à une seule et même équipe.

Le prix de l'inscription comprend la participation aux 24 heures rollers, les 3 repas, un bon d'achat (offert par notre partenaire Super U de l'Aiguillon Sur Mer), l'hébergement et les tee-shirts.

Comité des 24H roller de la faute sur mer  
30 avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER  
tel :01 51 27 10 30 [accueil-casidunes@orange.fr](mailto:accueil-casidunes@orange.fr)

Tarifs d'inscription par participant (même prix pour les accompagnateurs) :

<b>30 €</b>	Jusqu'au 28 février 2009
<b>36 €</b>	Jusqu'au 1 avril 2009
<b>43 €</b>	Jusqu'au 10 mai 2009 (clôture définitive des inscriptions)

#### Art – A3 : non-présentation :

Le montant de l'inscription reste acquis à l'organisation en cas de non-présentation d'un concurrent.

#### Art – A4 : Rôle du capitaine :

Chaque équipe doit désigner un capitaine.

Il est le responsable de son équipe.

Il est l'interlocuteur unique avec l'organisation.

Il doit veiller à ce que l'emplacement qui a été attribué à son équipe reste propre.

#### Art – A5 : Niveau des participants :

Chaque participant doit savoir freiner et tourner correctement. Les juges arbitres ainsi que la direction de course se réservent le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour les autres.

#### Art- A6 : Accompagnateurs :

Chaque équipe, peut être suivie par plusieurs accompagnateurs (managers ou autres), lesquels peuvent accéder aux emplacements, aux repas et à l'hébergement moyennant le prix de participation selon la date d'inscription.

#### Art – A7 : Responsabilité :

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et exclusive responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel individuel.

#### Art – A8 : Engagement :

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique l'acceptation complète du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que se soit (maladie (sous présentation du certificat médical, examen, mariage...))

#### Art – A9 : Fichier :

Conformément à la loi n° 78.17 du 6 janvier 78, chaque participant déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Il peut exercer son droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant et figurant sur ce fichier. L'organisateur s'engage à ne pas diffuser

ce fichier du fait de l'acceptation du présent règlement, et conformément à l'article L 212-4 du code de la Propriété Intellectuelle, chaque participant cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de l'organisateur, **les droits d'utilisation de son image** saisie dans le cadre des activités de l'organisateur, aux fins de reproduction, par tout moyen et sur tout support connus ou inconnus à ce jour.

---

## **B – La course des 24 heures Rollers :**

### Art – B1 : Chronométrage :

Chaque coureur aura une puce, en cas de perte durant la compétition, toute puce perdue et non retrouvé sera facturé 20 euros.

### Art – B2 : Briefing et tour de reconnaissance :

Le briefing débute à **17h15 sur la piste. Il est obligatoire.** Après le briefing, un tour de reconnaissance sera réalisé circuit fermé.

### Art- B3 : Départ le samedi à 18h00 :

La présence de chacun des membres de l'équipe n'est pas indispensable au moment du départ. Le départ de l'épreuve s'effectue à **18h00 le samedi 6 juin 2009.**

Un **seul et unique** représentant de l'équipe, le **témoin en main.** « Au coup de sifflet », les concurrents s'élancent pour deux tours minimum.

### Art- B4 : Relais :

Les relais se font sur le parking des emplacements dans « la zone relais », le relayeur ralentit passe le relais dans la zone (respecter les consignes de sécurité. Cette « zone de relais » est exclusivement réservée aux concurrents munis d'un casque et de leurs paires de rollers aux pieds. Les coaches ou autres accompagnateurs doivent **se tenir derrière la rue balise** prévu à cet effet, sous peine d'une pénalité de 30 minutes infligée à l'équipe. Les relais s'effectue à l'aide d'un témoin ( comme en athlétisme).

### Art-B5 : Juges arbitres :

Le jury officiel est composé d'un « principal » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par le comité national course de la fédération française de Roller Skating.

En cas de litige sur la partie sportive au règlement, seuls les juges et la direction de courses sont habilités à formuler un avis.

### Art- B6 : Abandon d'un équipier sur le parcours :

Seuls les juges de course peuvent autoriser l'équipier suivant à reprendre la course depuis la zone de relais. Celui-ci remettra la puce de l'équipier ayant abandonné à l'équipe.

#### Art-B7 : Port du casque :

Le port du casque est obligatoire sur la piste durant tout le déroulement de l'épreuve. Toute personne sans casque sur le parcours est immédiatement mise hors course.

#### Art-B8 : Dossards :

Il y a 2 dossards par participants. Le plus grand doit être porté dans le dos et le plus petit sur la cuisse droite. Ils doivent être accrochés de façon lisible. Pensez à prendre des épingles à nourrice pour fixer correctement les dossards.

#### Art-B9 : Dernier relais :

Au bout de 05h50 de course (H – 10 minutes), **il n'est plus possible de passer le relais.**

#### Art-B10 : Dernier tour :

Lors du dernier tour, il est interdit d'accompagner votre dernier relayeur.

#### Art-B11 : Grille des prix :

Les différentes catégories sont :

Général / Femme / Vétérans / Duo / Jeune

Classement Général	
1 er	
2 eme	
3 eme	

Classement Femme	
1 er	
2 eme	
3 eme	

Classement Vétérans	
1 er	
2 eme	
3 eme	

Classement Duo	
1 er	
2 eme	

3 <sup>eme</sup>	
<b>Classement Jeune</b>	
1 <sup>er</sup>	
2 <sup>eme</sup>	
3 <sup>eme</sup>	

**Le classement général (scratches) intègre toute les catégories confondues.**

### **C : Règlement intérieur du site :**

#### **Art-C1 : Camping :**

L'organisation met à disposition un camping qui est ouvert à tous (participants et accompagnateurs). Il est compris dans le prix de l'inscription pour le week end.

Il s'agit :

Camping Municipal  
« Côte de Lumière »  
Place du Docteur Pascaud  
85460 LA FAUTE SUR MER  
tèl : 02 51 97 06 16

Voir plan en annexe 1.

Nous mettons également à votre disposition une liste avec d'autre mode d'hébergement a proximité du site, mais ceux ci reste à votre charge.

Voir annexe 2.

#### **Art-C2 : Les emplacements :**

Un emplacement est mis à disposition des équipes. C'est un espace pour se reposer avant de prendre son relais. Ce n'est en aucun cas un endroit approprié pour dormir. Les emplacements sont livrés nus. Chaque équipe peut y installer ses propres chaises et tables. C'est un espace d'attente et non un camping puisque chaque équipe dispose de 8 m2 environ (matérialisés au sol) pour déposer ses affaires.

#### **Art-C3 : Affectation des emplacements :**

Pour que plusieurs équipes soient 2 équipes côte à côte, il est impératif que soit précisé le nom des équipes dans la case observation du bulletin d'inscriptions. Il est entendu que l'organisation fera son maximum pour vous donner satisfaction mais peut vous garantir le regroupement des équipes.

#### **Art-C4 : Les repas :**

Le prix d'inscription comprend les 3 repas : le dîner du samedi soir, petit déjeuner et déjeuner du dimanche. Il vous sera remis des tickets repas, qui seront à présentés pour pouvoir retirer vos plateaux.

Les horaires des repas vous seront communiqués ultérieurement.

## **D : Médical :**

Art-D1 : Service généraux :

Un PC médical est installé au centre du circuit et des équipes de secouristes seront postées sur le parcours. L'équipe médicale peut décider de la mis hors course d'un concurrent. Les médecins de l'épreuve peuvent à tout moment contrôler l'état de santé d'un participant et lui interdire de poursuivre s'il y a lieu.

## **E : Inscriptions :**

Art-E1 : « Bulletin d'inscription » :

En réservant au plus tôt l'inscription de votre équipe, vous serez certain d'avoir une place. La réservation d'une équipe est effective dès lors que vous avez complété la fiche d'inscription, accepter le règlement et procéder au paiement.

**L'organisation vous envoie ensuite avant le 1 er juin :**

- **Votre numéro de dossard**
- **Votre numéro d'emplacement**
- **Les ticket repas**
- **Le bon d'achat**
- **Une facture**

### **Document à nous faire parvenir pour l'inscription :**

- 1) la fiche d'inscription dûment compléter (dernière feuille)**
- 2) Certificat médical pour le non licencié (document lisible)**
- 3) Accord parentaux pour les mineurs signés.**
- 4) Un chèque de 100 € de caution restituée en fin d'événement, correspondant aux puces électroniques de chronométrage.**

## 5) Un chèque de règlement

Les chèques sont à libellé à « Comité d'organisation des 24h rollers »

Adresse d'envoi des dossiers d'inscriptions :

**Comite des 24H rollers  
30 avenue de l'Ingénieur Guiet  
85460 LA FAUTE SUR MER**

**Clôture définitive des inscriptions le 10 mai 2009**

<p><b>Inscription pour les 24h Roller LA FAUTE SUR MER édition 2009</b></p>
---

**Nom du club /association :**.....  
.....

**Nom du contact :**.....

**Adresse :**.....

**Code postal :... .. Ville :**.....

**Tél :.....Mail :**.....

**Nom de l'équipe :** .....  
**(obligatoire pour effectuer le classement)**

**Nombre de patineurs :**.....

**Nombre d'accompagnateurs :** .....

**Total :..... personnes**

**Catégorie :**.....

---

*partie réservé à l'organisation*

Fiche :

Certificat

Caution :

Règlement

Accord

Comité des 24H roller de la faute sur mer  
30 avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER  
tel :01 51 27 10 30 [accueil-casidunes@orange.fr](mailto:accueil-casidunes@orange.fr)

Ticket repas  
Bon d'achat  
Factures  
Emplacement n°

Dossard n°

## Bulletin d'inscription

« Je certifie avoir pris personnellement connaissance du règlement des 24h rollers de La Faute Sur Mer 2009 et en accepte toutes les clauses »

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence	adresse	Mention « lu et approuvé » + signature
1 <sup>er</sup> équipier (capitaine)						
2eme équipier						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
Accompagnateur						
Accompagnateur						

Comité des 24H roller de la faute sur mer  
30 avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER  
tel :01 51 27 10 30 [accueil-casidunes@orange.fr](mailto:accueil-casidunes@orange.fr)

Observations :

Comité des 24H roller de la faute sur mer  
30 avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER  
tel :01 51 27 10 30 [accueil-casidunes@orange.fr](mailto:accueil-casidunes@orange.fr)

## ANNEXE 1

Plan joint

Gare SNCF la plus proche : LUCON 85400 à environ 30 kms.

## ANNEXE 2

### Liste des hébergements à la FAUTE SUR MER

Camping du grand R \*\* – 132 Route de la Tranche – tel : 02 51 56 42 87  
[www.campinggrandr.com](http://www.campinggrandr.com)

Camping La Pinède \*\* - 100 rue de la Pointe d'Arcay – tel : 02 51 56 40 62  
[www.camping-lapinede.net](http://www.camping-lapinede.net)

Camping La Siesta \*\*\* - Route de la Tranche sur Mer – tel : 02 51 27 16 75  
[www.camping-la-siesta.com](http://www.camping-la-siesta.com)

Camping Les Tulipes \*\* - Route de la Tranche sur Mer – tél : 02 51 56 41 37  
[www.campingtulipes.fr](http://www.campingtulipes.fr)

Camping Les Violettes \*\*\*\* Route de la Tranche sur mer – tél : 02 51 27 19 97  
[www.campinglesviolettes.fr](http://www.campinglesviolettes.fr)

Camping Les Flots Bleus \*\*\* - Avenue des Chardons Boulevard de la forêt  
tél : 02 51 27 11 11 [www.camping-lesflotsbleues.com](http://www.camping-lesflotsbleues.com)

La Faute  
sur Mer

Camping Le Pavillon Bleu \*\* route de la Tranche – tél : 02 51 56 08 78

Hôtel Restaurant de la Plage ( face au Casino) – avenue de la plage – tél : 02 51 27 85 99

Hôtel des Chouans – 1 avenue de la Plage – 02 51 56 45 56  
[www.les-chouans.com](http://www.les-chouans.com)

### **Les partenaires des 24h roller :**

Hôtel restaurant le grand large \*\*- 47 avenue de l'ingénieur Guiet- tel : 02 51 56 41 04

Hôtel de la Mer & Spa \*\*\* 74 Bd des vendéens – La Grière – 85360 LA TRANCHE SUR MER – tel : 02 51 30 15 15

L'Aiguillon  
sur Mer